

## RECRUTE

### **UN CHARGÉ DES COLLECTIONS (H/F)**

Type de recrutement :	Contractuel de droit public – contrat 12 mois
Cadre(s) d'emplois :	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (B)
Temps de travail :	Temps complet
Date limite de candidature :	3 juillet 2022
Date prévue de recrutement :	Dès que possible

#### CONTEXTE

Le Musée de la vigne et du vin d'Anjou, classé Musée de France, est la propriété de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et animé par une association.

Ce musée crée en 1978 dispose d'une collection d'environ 2000 objets liés aux travaux viticoles, à l'élaboration des vins, aux métiers annexes à la viticulture (tonnellerie essentiellement), à l'œnologie et d'un fonds documentaire de 9500 pièces (livres et revues viticoles, étiquettes de vin, photographies, archives...).

Le Musée doit engager le second récolement et mener en parallèle une étude des collections pour définir le statut et l'intérêt des collections non enregistrées à l'inventaire.

#### MISSIONS

Sous l'encadrement de la responsable du service développement culturel et touristique, qui est la responsable du Musée, vous réalisez les missions suivantes :

- Définir une méthodologie de travail pouvant associer ponctuellement des bénévoles (aide au récolement, expertise...);
- Poursuivre, à partir des données du premier récolement décennal, le second récolement des collections situées dans le musée et en réserve :
  - travail par typologie d'objets (travaux viticoles, vinification, dégustation, métiers autour de la viticulture...),
  - récolement sur site,
  - saisie des données sur logiciel,
  - prises de vue photographique selon le besoin,
  - conditionnement primaire,
  - préparation des PV de récolement
- Identifier et étudier les collections non inscrites à l'inventaire, en définir le statut, la provenance et l'intérêt ou non de les intégrer aux collections.
- Etablir des préconisations pour l'organisation et le conditionnement des collections en réserve.

## **CONDITIONS D'EXERCICE**

- **Lieu d'exercice** : Musée de la vigne et du vin (Saint-Lambert-du-Lattay) et réserves situées à Rablay-sur-Layon.
- **Contraintes particulières** : Temps de travail important dans la réserve du Musée, situé à 5 km du Musée. Manipulation d'objets. Possibilité d'assistance par les bénévoles du Musée pour les manipulations plus lourdes.
- Véhicule nécessaire pour se rendre en réserve (frais kilométriques entre musée et réserve pris en charge).
- **Rémunération et avantages** : statutaire + régime indemnitaire

## **PROFIL ET QUALIFICATIONS**

- Master professionnel avec une spécialité régie des collections ou patrimoine technique
- Connaissance du fonctionnement et de l'environnement des collectivités territoriales et des musées, notamment de la réglementation Musée de France et des procédures liées au récolement
- Permis de conduire B indispensable

### **Savoir-faire :**

- Maîtrise des principes de la régie des collections (conservation préventive, manipulation, mouvement et sécurité des collections, gestion administrative et juridique...).
- Connaissance des logiciels de gestion des collections (Actimuséo serait un plus).
- Capacité à mener des recherches documentaires.

### **Savoir-être :**

- Rigueur et capacité à travailler en autonomie.
- Capacité à travailler dans des conditions non confortables (réserves non équipées).

## **CANDIDATURE**

La candidature comprend :

- CV + lettre de motivation (à l'attention de Monsieur le Président)

À adresser :

- Soit par mail : [rh-recrutement@loirelayonaubance.fr](mailto:rh-recrutement@loirelayonaubance.fr) (pièces en format PDF).
- Soit par courrier : Communauté de communes Loire Layon Aubance, 1 Rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 ST GEORGES SUR LOIRE

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### **Renseignements sur le poste :**

Mme CHEVALIER, Responsable du développement culturel et touristique – 06.08.89.23.60

### **Renseignements administratifs :**

Mme GUILON, service RH recrutement – 02.41.54.59.93 - [rh-recrutement@loirelayonaubance.fr](mailto:rh-recrutement@loirelayonaubance.fr)

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emploi correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.